

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N° 903

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 12

À la première phrase de l'alinéa 28, après le mot :

« regroupant »,

insérer le mot :

« chacun ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.